ciers dans les mêmes termes que ceux que nous venons d'exposer; d'autre part, d'ailleurs ces outrages ont été répétés plusieurs fois. Dans l'impossibilité, vu sa force, de lui lier les bras, le chef fit prendre Schalck par la tête, les bras et les pieds et porter à la cellule. Les hommes de garde suivaient, sans le toucher. Ils n'ont été ni insultés, ni maltraités. A la cellule, on délia Schalck, car on craignait que par suite de sa surexcitation, il ne se servît de la corde pour se pendre, dans le cas où il se rendrait libre. Pendant ce temps le chef tâcha encore de le ramener à de meilleurs sentiments lui faisant comprendre qu'il avait fait assez de bêtises comme cela et qu'il se mettait sous le coup d'un conseil de guerre. Tous les raisonnements n'y firent rien, car aussitôt délié, il se jeta en bas du lit de camp où il avait été déposé et bousculà pour s'en aller tout le monde; on le retint, le chef fit évacuer la cellule, seuls Lefebvre et le trompette Beaugard, qui éclairait avec le falot, restèrent. La porte de la cellule resta plus que moitié ouverte, ce qui fit que de l'extérieur, on put remarquer ce qui se passait dans l'intérieur. Peu après l'évacuation de la cellule par une partie des hommes, Schalck fit un bond vers la porte pour s'enfuir: le chef se [illegible] pour lui barrer le passage, Schalck alors porta à son supérieur un coup de poing sous le menton (côté gauche) et le rejeta dans l'encoignure de la porte. Le chef porta la main à l'endroit où il venait d'être touché, puis à son tour, il empoigna ce forcené, le poussa sur le lit de camp, disant qu'il était en légitime défense et qu'il pourrait le tuer; Schalck se voyant impuissant, ne bougea plus et se mit à pleurer de rage. Les nommés Lefebvre, Baugard, Méhon, Coquet et Abelleyt ont été témoins de ces faits, et les affirment d'une manière complète. Pendant toute la nuit Schalck fit du vacarme en frappant après la porte avec la tête du lit de camp, qu'il avait démontée, on dut le laisser faire et se fatiguer, car si on y avait été, un malheur était à craindre. On fut dans la nécessité de le laisser passer la nuit en bras de chemise, puisqu'il avait été ou plutôt arraché sa veste, sa cravate et sa casquette.

Interrogé par nous, Schalck dit : que le 28 janvier 1884, il rentra de ville à l'appel, complètement ivre. Il avait bu beaucoup d'absinthe. Il ne fit aucun bruit dans la chambre qui n'était pas la sienne, mais où il était allé pour avoir une cigarette. Le sous-chef artificier Palleau le conduisit à la salle de police; comme il n'avait rien fait, il s'évada. Il revint sous la voûte du fort; le sous-chef voulut le faire entrer à la salle de police, il refusa. Il n'outragea ni les sous-officiers, ni le maréchal-des-logis chef, ni la garde.

Comme les hommes de garde croisaient les baïonnettes contre lui, il écarta celle d'un homme. Le sous-chef artificier l'attacha par les jambes, il tomba sur la tête, il ne mordit pas le sous-chef. On le porta en cellule, on le délia, tout le monde sortit, sauf le chef, et il croit, le maréchal-des-logis Portier. Quelqu'un lui ayant donné un coup de poing sur la tête, il voulut se sauver, et comme le chef était à la porte, il l'écarta pour passer. Celui-ci lui donna un croc-en-jambes et le jeta sur le lit de camp en lui lançant un coup de poing. On ferma la cellule et on le laissa en bras de chemise. Il dormit, mais, vers quatre heures du matin, ayant froid, il se réveilla et tapa cinq ou six coups après la porte en se servant de la tête du lit de camp, qui se démonta. Il voulait une blouse et une cravate: Entré au service comme engagé volontaire pour cinq ans, a subi 98 jours de punitions, 8 de consigne, 44 de salle de police et 46 de prison pour querelles à ses camarades, absences illégales et manquements au service.

Réquisitoire

M. le commandant Oudet, commissaire du gouvernement prend alors la parole pour soutenir l'accusation.

L'acte d'insubordination commis par le soldat Schalck, est un des plus grave qu'un militaire puisse commettre.

M. le commissaire du gouvernement retrace ensuite les faits, et fait ressortir la netteté des témoignages. La culpabilité est donc certaine, et M. le commandant Oudet requiert l'application des articles 223 et 224 du Code de justice militaire.

L'article 224 est ainsi conçu : « Les voies de fait exercées, pendant le service ou à l'occasion du service par un militaire, vis-à-vis de son supérieur, sont punies de mort. »

Le bénéfice des circonstances atténuantes n'est pas admis en matière de voies de faits.

La plaidoierie

Dans une chaleureuse et brillante plaidoierie, Me Charles Boitel demande au conseil de vouloir bien écarter de la prévention la circonstance aggravante de *service ou à l'occasion du service*.

On a, dit-il, exagéré considérablement les faits; les antécédents de Schalck ne sont pas très-mauvais et, s'il s'est livré à des voies de faits envers un supérieur, il faut le mettre sur le compte de l'ivresse suscitée par l'abus de l'absinthe.

Le jugement

Après quelques minutes de délibération, le conseil rentre en séance, rendant un jugement faisant droit aux conclusions développées par Me Boitel.

En conséquence, il condamne Schalck à la peine de dix ans de travaux publics.

***

Le conseil de guerre condamne ensuite Elie Asquin, du 16e bataillon de chasseurs à pied, à la peine de 2 ans d'emprisonnement pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

MAITRE CUBE.

AU PAYS NOIR

Valenciennes, 10 mars, 5 heures.

On annonçait que le pont de Vieux-Condé reliant la France à la Belgique, serait menacé et qu'on songerait à le faire sauter.

Le pont de Vieux-Condé est gardé par la gendarmerie, dont une douzaine de brigades, venues de divers points de la région, font le service d'ordre.

Le commandant de la gendarmerie de Lille et le capitaine résidant à Valenciennes, se sont rendus à Denain.

Des lettres de menaces ont été envoyées à des ouvriers mineurs qui continuent à travailler.

Des pierres ont été lancées, au passage à niveau d'Anzin, sur le train n° 45. Pas d'accidents. Une enquête est ouverte.

Hier, huit réunions différentes ont eu lieu dans le bassin d'Anzin.

Elles ont eu pour effet naturel d'entretenir l'agitation, afin que les mineurs ne se remettent pas au travail.

Valenciennes, 10 mars, 11 heures.

Une réunion a eu lieu à 6 heures, à l'Hermitage. 3,500 mineurs étaient présents dans la salle.

Basly a lu un discours très violent et a accusé M. Raynal, de se servir des mêmes procédés que l'empire.

Il a annoncé que la députation reçue par M. Grévy n'avait aucun mandat et que Lefebvre était un cordonnier n'ayant jamais travaillé dans les mines.

Au dehors tout est calme, cependant toutes ces réunions surexcitent les mineurs et ne peuvent amener que des désordres.

Basly a ajouté que les grévistes ne devaient pas être confondus avec les anarchistes et les collectivistes.

Il prétend que la dynamite lancée à Avesnes l'a été par les ordres de la Compagnie et attaque Gary.

Un groupe d'ouvriers a écrit de Somain à l'*Echo du Nord* :

Nous avons demandé par la voie de votre journal, s'il était vrai que le sieur Fauviau fût Belge et non pas citoyen français. Cette demande, nous avions nos raisons pour la faire. Nous n'admettons pas qu'un aventurier étranger, qui peut être l'agent secret de la concurrence extérieure, ait le droit de venir chez nous provoquer des grèves et égarer nos frères.

A cette demande, il n'a pas été encore répondu, et cependant l'Echo est très lu dans nos environs, malgré les efforts qui ont été faits par les meneurs de toute sorte pour lui mettre les grévistes à dos.

Nous renouvelons notre question :

Le sieur Fauviau est-il Français ou Belge!

S'il est Français, nous n'avons rien à dire, si ce n'est que nos frères grévistes ont tort de suivre ses mauvais conseils.

S'il est Belge, nous lui contestons formellement toute qualité et tout droit pour se mêler de nos intérêts français.

« Si notre question reste encore sans réponse, nous tiendrons le sieur Fauviau pour *agent belge* et nous le dénoncerons comme tel à tous nos frères, mineurs et ouvriers des houillères françaises. »

Un groupe d'ouvriers devenus grévistes malgré eux.

NORD

Cambrai — Depuis un certain nombre d'années déjà, la révision du *Propre* est à l'ordre du jour dans plusieurs régions de la France. Ce travail a eu lieu dans les diocèses de Reims, de Versailles et de Châlons ; il se prépare à Soissons, à Toulouse et ailleurs.

Le *Propre* de l'Eglise de Cambrai vient d'être aussi revisé ; le travail de la commission ecclésiastique, nommée à cet effet par Mgr l'archevêque de Cambrai, a été approuvé par la Sacrée-Congrégation des Rites à la date du 9 septembre 1883. Par suite, l'office de sainte Geneviève a été réintégré dans le *Propre* diocesain. Les saints Poppon et Liephard et sainte Aldetrude y ont été introduits.

Hergnies. — Le cadavre de la jeune Alzire Caulier a été retrouvé dimanche à l'écluse d'Odomez. Caulier et sa mère ont été confrontés avec le cadavre, et conduits ensuite par les gendarmes à Odomez.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 MARS — Paul Senne[illegible]ville, rue de Lannoy, 191. — Jeanne Grizzelle, rue du quai, cour [illegible] Malagié, 21. — Maurice Dorchi, rue Dampierre, maisons Carlier. — Jeanne Loeckx, rue Jean-Bart, cour Leruste, 7. — Charles Delespaul; rue Barbieux, maisons Paul Fontier. — Adolphe Steeland, rue des Tuileries, cour Lecomte. — Louise Wallaert, rue du Bois, 35. — Emile Sampers, rue de Mouveaux, 36. — Emile Devos, rue Jacquart, cour Maurel, 2. — Raoul Blomme, rue de Lannoy, 157. — Marie Ruellen, rue d'Italie. 5. — Marthe Bohague, rue de la Limite maisons Dhalluin. — Marguerite Castelain, rue Saint-Antoine, 9. — Zoé Neirinckx, rue des Sept-Ponts, cour Desrumaux, 1.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 10 MARS. — Louis Buyck, 26 ans, tisserand et Stéphanie Depauw, 34 ans, couturière.

PUBLICATIONS DE DÉCÈS DU 10 MARS. — Appoline Desbonnet, 74 ans 4 mois, pensionnaire aux Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Fidéline Dufermont, 74 ans 5 mois, ménagère, rue de Beaurepaire, maisons Dufermont. — Antoinette Tille, 60 ans 11 mois, ménagère, rue du Fontenoy, cour Stalens, 11. — Pierre Haquette, 77 ans, journalier, rue des Sept-Ponts, 11. — Marie Tengels, 2 mois, rue Lannes, cour Delporte, 5. — Julie Mairie, 79 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Victorine Gossens, 2 ans, rue des Longues-Haies, cour Bonte, 3, — Marie Sohier, 5 ans, rue de la Redoute, 48.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES DU 9 MARS. — Alice Voreux, rue de Guisnes. — Alfred Wibaut, rue Nationale. — Laure Dumortier, rue Fin de la Guerre. — Mélanie Vanwassenhove, rue de Paris — Ludivine Jamart, place des Halles. — Germaine Deschamps, aux Cinq-Voies. — Louise Desbuleux, rue des Molles-Briques.

Du 10. — Jules Lossy, Grand-Plaisir. — Hermand Bouche, au Brun-Pain. — Maurice Pollet, rue de Dunkerque. — Adèle Vandesonneville, au Chêne-Houplinc. — Julie Cauterman, au Blanc-Seau. — Henri et Gustave Lambray, à la Croix-Rouge.

Décès du 9 mars. — Coralie Delmotte, 2 ans 1 mois, rue de Marlière. — Auguste Oger, 48 ans 7 mois, coutelier rue du Haze. — Jean Focq, 72 ans 1 mois. tisserand, rue de la Croix-Rouge. — Louise Honoré, 39 ans 3 mois 41 jours, sans profession rue du Collecteur. — Malvina Roussel, 6 mois 10 jours, rue St-Jacques.

Du 10. — Charles Brouck, 57 ans 11 mois, sans profession, Hôpital-civil.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Vous êtes prié d'assister à l'Obit solennel de 1re classe, qui sera célébré en l'église de Mouveaux, le mercredi 12 mars 1884, à 10 heures pour le repos de l'âme de Dame Augustine DELGATTE, épouse de Monsieur Paul MALFAIT, décédée à Mouveaux, le 9 mars 1883, dans sa 32e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mercredi 12 mars 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Louis, époux de Dame Françoise MERIAUX, décédée à Roubaix, chez son gendre, Fidèle BELLOT, le 1er février 1884, dans sa 75e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

Bruxelles. — *Chronique électorale.* — Bien que trois mois nous séparent des élections législatives, on commence déjà à parler des candidats.

On sait qu'il y aura cette année des élections dans cinq provinces : Brabant, Anvers, Flandre occidentale, Namur et Luxembourg.

La province de Brabant compte 25 représentants, dont 20 libéraux et 5 catholiques (Louvain).

La province d'Anvers a 14 représentants, dont un libéral, M. de Wael, qui renonce à son mandat.

La Flandre occidentale a 17 représentants, 2 libéraux (MM. Ch. Janssens à Ostende et Pecsteen à Bruges) et 15 catholiques.

La province de Namur a 8 représentants, 3 libéraux (2 à Namur, 1 à Philippeville) et 5 catholiques.

Le Luxembourg a 5 représentants, 2 libéraux et 3 catholiques.

Bruges. — *Cour d'assises.* — Samedi est venue, devant la cour d'assises de Bruges, l'affaire Colpaert, instituteur officiel ; il y avait trois inculpés : 1° Celui que nous venons de nommer ; 2° Pierre Verlinde, 24 ans, charpentier; 3° Mathilde Dieryckx, 40 ans, veuve de Louis Lonckhoere, cultivatrice, demeurant à Ettelghem. Tous les trois accusés de meurtre prémédité.

Le jury a rendu son verdict à sept heures.

Plus de quatre-vingts témoins avaient été entendus au cours de l'instruction de la cause, commencée lundi passé, et qui s'est prolongée jusqu'au samedi dans la matinée. Après des débats longs et animés qui ont pris toute cette journée, et où les défenseurs des trois accusés ont rivalisé de talent avec le ministère public pour combattre et détruire les arguments du magistrat qui lui servait d'organe, le jury, entré dans la chambre de délibération, est revenu peu après avec une déclaration négative en faveur des trois accusés, dont l'acquittement a été immédiatement prononcé.

Une foule innombrable n'a cessé de visiter la salle pendant ces six jours d'audience, mais samedi surtout la salle n'a cessé d'être comble.

Cette cause terminée, M. le président de la cour d'assises a déclaré close la session.

FAITS DIVERS

Les conférences de Notre-Dame. — Le R. P. Monsabré, continuant le cours de ses conférences sur le sacrement de l'Eucharistie, a parlé, dimanche, à Notre-Dame, des *Miracles eucharistiques*. Mgr Richard, archevêque de Larisse et coadjuteur de S. Em, le cardinal Guibert, présidait à la cérémonie. Une foule non moins considérable, non moins attentive, non moins recueillie que le premier dimanche, emplissait la vaste métropole, et s'étendait jusqu'aux extrémités les plus reculées où puisse parvenir la voix sonore et vibrante de l'illustre orateur.

Au risque de paraître faire un compliment banal, nous dirons, parce que c'est juste, que l'éminent religieux nous semble être en progrès sur lui-même, et certes c'est difficile ! D'année en année, presque de conférence en conférence, chaque fois il est plus pressant, plus émouvant, plus vigoureux, plus irrésistible ; l'on dirait en vérité qu'il grandit les sommets de l'éloquence, et qu'il les élève, afin de s'élever lui-même toujours plus haut.

Ainsi, dans un sujet particulièrement ardu, puisqu'il s'agissait de la plus haute métaphysique, le R. P. Monsabré a su être vivant et passionnant au delà de toute expression. Il accumulait toutes les objections d'abord, celles des incrédules, celles des protestants, celles des indécis et des inquiets ; cela produisait une montagne effroyable, devant laquelle l'esprit se sentait comme hésitant, égaré, presque éperdu. Mais l'orateur, armé de son argumentation, bélier qui ne fait jamais grâce, se précipitait avec une éloquence entraînante contre l'immense obstacle, il le frappait, le secouait, l'ébranlait, le renversait, et, déployant enfin au sommet des débris amoncelés le drapeau vainqueur du Christ, il le montrait, tout triomphant, à l'auditeur rasséréné, enthousiasmé.

La lumineuse dissertation du R. P. Monsabré sur le mystère de l'Eucharistie, ses investigations savantes, ses définitions précises de la matière et des espèces, de la substance et des accidents, ont été vraiment admirables. Sans doute, l'illustre dominicain ne l'a pas expliqué, ce grand mystère, puisque, de par la volonté divine il est de l'essence du mystère de n'être point accessible, ici-bas, à la compréhension de l'homme; mais, à coup sûr, jamais on ne s'avancera plus près de la lumière que lui. Non, le R. P. Monsabré ne nous a point expliqué le mystère de l'eucharistie, il ne nous l'a point fait comprendre, mais il nous l'a fait concevoir.

Et quelle richesse de forme ! quel style oratoire magnifique ! quelle clarté, quelle précision, que de finesse aussi et que d'esprit ! Quelles comparaisons fertiles, ingénieuses, saisissantes ! Quelle force enfin ! Pour nous, c'est avec un regret singulier peut-être, en tous cas profond, que nous sommes sorti de Notre-Dame. Il y avait là, disions-nous, plusieurs milliers de personnes. Hélas ! ce n'était, en immense majorité, que des fidèles! Nous aurions voulu que l'auditoire du R. P. Monsabré fût, tout entier, composé d'incrédules ! Espérons qu'il y en avait au moins un certain nombre, car ils n'auront pas manqué d'être touchés par cette puissante et lumineuse argumentation.

Crime ou accident. — Une jeune fille, la nommée Pinard, âgée d'environ dix-huit ans, habitant le hameau des Plantes, commune de Sancey-le-Grand, préparait le souper de sa famille, pendant [illegible] ses parents soignaient leur bétail. Un jeune que [illegible] ferme voisine était près d'elle. Surlhomme d'une [illegible]ois, travaillant dans le voisinant un coupeur de [illegible]nte-Saône. Ce dernier, nage et originaire de la Ha[illegible] congé militaire, prévenu depuis peu de faire son [illegible] simuaperçoit un fusil double, s'en empare et ve[illegible] tier l'exercice. La jeune fille lui dit : « Laissez [illegible] fusil, il est chargé, vous me faites peur ! »

Pendant ce temps-là, le coupeur dit : « En joue ! Feu ! »

Une détonation se produisit, et la malheureuse jeune fille tomba foudroyée. La balle était venue l'atteindre directement en dessous du nez, en lui fendant la lèvre supérieure.

Quelques mouvements convulsifs laissaient espérer aux parents accourus que le malheur n'était pas aussi grand qu'ils le craignaient; mais tous les efforts pour la rappeler à la vie ont été inutiles, la mort avait été instantanée.

Le meurtrier est sous les verroux, et l'instruction aura à rechercher si l'on se trouve en présence d'un crime ou d'une imprudence coupable.

Mauvaises lectures. — Mlle Blanche B.., âgée de seize ans, fille d'un riche propriétaire, avait la passion des romans. Malgré la surveillance dont elle était entourée, malgré les bons conseils qu'on lui donnait, elle trouvait le moyen quand même de lire les ouvrages les plus romanesques. Voyant sa fille dans un état de rêverie constante, M. B... crut devoir prendre des mesures sévères à son égard, fit de telle sorte qu'aucun livre ne pût lui être remis. Ce matin, ne voyant pas son enfant se mettre à table comme d'habitude, il voulut pénétrer dans sa chambre. La porte était fermée en dedans, et il fallut avoir recours à un serrurier. M. B... trouva son enfant ne donnant plus signe de vie ; elle s'était empoisonnée. Sur la table était un billet contenant ces mots : « Je maudis mon père et tous ceux qui m'ont fait du mal. » On craint pour la raison de M. B... qui, resté veuf, ne possédait que cette unique enfant.

TRIBUNAUX

Le *Cri du Peuple* a publié, hier, une lettre d'après laquelle le sieur Artemann, l'un des membres du jury du jugement ayant siégé, samedi, dans l'affaire Morphy, dégageait sa responsabilité au sujet du verdict affirmatif qui avait motivé la condamnation de l'inculpé à six mois de prison.

Cette attitude du sieur Artemann a provoqué aujourd'hui, dans la chambre des délibérations, avant le tirage au sort du jury de jugement pour l'affaire d'attentat à la pudeur soumise en ce moment à la cour d'assises, un incident des plus vifs.

L'immense majorité des jurés figurant sur la liste de la session se sont élevés en termes indignés contre la conduite de leur collègue, déclarant nettement qu'ils refuseraient le cas échéant de siéger à côté de lui. M. l'avocat général Quesnay de Beaubtour, qualifié sévèrement cette conduite.

Il a été décidé, ensuite, que le ministère public récuserait chaque jour le sieur Artemann jusqu'à la fin de la session, c'est-à-dire jusqu'au 15 de ce mois inclus.

Ce juré va, en outre, être poursuivi correctionnellement, conformément à la loi, pour violation du secret des délibérations.

Contrairement à ce qu'annonce un journal du matin, les poursuites commencées pour outrages aux bonnes mœurs contre Mlle Marie Colombier et consorts, à l'occasion de la publication de *Sarah Barnum*, ne sont nullement abandonnées.

Aucune ordonnance, soit de non-lieu, soit de renvoi, n'a encore été rendue dans cette affaire.

L'instruction continue.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Mgr Freppel et le Conseil d'Etat

Paris, 11 mars.

Le *Figaro* publie une conversation avec Mgr Freppel.

L'évêque d'Angers a déclaré qu'il ne céderait jamais sur la question de la Caisse des retraites pour laquelle il est poursuivi.

Le prince Napoléon

Paris, 11 mars.

Le prince Napoléon, recevant hier les membres de la presse départementale bonapartiste, a affirmé la nécessité de rendre la parole au peuple et s'est déclaré émancipateur avant tout.

Disparition d'un député

Paris, 11 mars.

Il paraît, dit le *Figaro*, que M. Albert Benoist, député de Baugé, a disparu depuis une dizaine de jours environ.

Ex-clerc de notaire à Angers, grand fréquenteur de cafés, habile praticien de billard, le 4 Septembre arracha M. Benoist à son étude pour en faire le sous-préfet de Baugé ; il en est devenu le député.

Avant-hier, dimanche, un envoyé du gouvernement est arrivé à Angers. Comme on parle de pertes de jeu et de Bourse, il venait sans doute savoir quels sacrifices la famille de M. Benoist pourrait faire pour éviter le bruit.

D'après les on-dit, le gouvernement voudrait étouffer cette affaire, car il aurait peur que le siège de M. Benoist, devenant vacant, ne fût perdu pour les opportunistes.

La dernière visite de M. Benoist a été pour sa fille, qu'il fait élever dans un couvent, à Paris — ô logique des laïcisateurs ! — Il a embrassé l'enfant avec tant de force qu'elle s'est plainte qu'il lui avait fait mal. Depuis, on n'a plus eu aucune nouvelle de lui.

Un Congrès radical

Paris, 11 mars.

On lit dans la *Vérité* :

« Pour se conformer au désir exprimé par un grand nombre de comités adhérents à la Fédération des comités radicaux permanents, la commission de propagande a décidé l'organisation d'un Congrès des délégués de tous les groupes fédérés. Ce Congrès aura lieu au mois de novembre prochain et aura pour but la discussion des cahiers politiques préparés par les comités radicaux permanents. »

Démission de M. Casimir Périer

Paris, 11 mars.

M. Casimir Périer donne décidément sa démission de sous-secrétaire d'Etat du ministère de la guerre, non seulement pour les motifs que nous avons indiqués déjà, mais surtout en raison des difficultés que lui créent ses fonctions d'administrateur de la Compagnie d'Anzin.

La santé de M. Grévy

Paris, 11 mars.

On lit dans le *Gaulois* :

« On disait hier, dans les couloirs de la Chambre, que M. Grévy, à la suite d'un repas copieux, avait de nouveau éprouvé une de ces syncopes auxquelles il est sujet et qui sont la conséquence d'embarras gastrique. Ceux qui propageaient cette nouvelle faisaient remarquer l'absence de M. Wilson, malgré l'importance de la séance, où le sort du cabinet était en jeu. »

Accord international

Londres, 11 mars.

Les gouvernements d'Angleterre, de France, d'Autriche et d'Allemagne échangent de fréquentes communications, afin d'établir un arrangement en vertu duquel seront poursuivis les anarchistes qui auront fait usage de dynamite. Cet arrangement provisoire deviendra sous peu définitif.

Il s'agit surtout, par une convention déterminée, de faciliter entre les diverses polices de ces différents Etats, les moyens d'agir vigoureusement et de s'aider efficacement.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 11 mars.

Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. Grévy pour l'expédition des affaires courantes.

L'amiral Peyron a communiqué les dépêches du vice-amiral Courbet. Demain commencera le blo[illegible] des côtes du Tonkin. On croit que l'assaut de [illegible] aura lieu du 10 au 12 de ce mois.

Bac-Ninh [illegible] Congo donne d'excellentes nou[illegible]

Une dépêche du [illegible] Brazza[illegible] relatives de la mission de [illegible] très inquiets de la [illegible]

Les ministres se montrent [illegible] tournure que prend la grève d'Anzin.

Au Tonkin

Londres, 11 mars.

Suivant une dépêche de Hong-Kong, signalée de St-Pétersbourg au *Morning-Post*, une colonne du corps du général Millot aurait été attaquée samedi à dix milles de Bac-Ninh.

La santé de M. Gladstone

Londres, 11 mars.

M. Gladstone est souffrant d'un gros rhume ; il est obligé de garder le lit.

Egypte et Soudan

Londres, 11 mars.

Le *Times* pense que les troupes anglaises pourront ouvrir la route de Souakim à Berber et rétablir les communications avec Khartoum. Le *Times* conclut qu'il faut conserver Khartoum comme une position stratégique importante pour la sécurité de l'Egypte.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 11 mars 1884.

Présidence de M. BRISSON, président.

Les Couloirs

La commission des viandes salées a décidé qu'il y avait lieu de consulter les conseils généraux sur la question de savoir s'il fallait maintenir le décret d'interdiction. En présence de cette détermination, M. de Lanessan va déposer une interpellation sur cette décision de la commission, comme étant contraire à un vote émis par la Chambre.

PROGRAMME DES THÉATRES

Théâtre des Boulevards. — Mardi, 11 mars, à 8 heures. Représentation au bénéfice de M. Bettini, barytoh. Abonnements et entrées de faveur suspendus. — 1re représentation de la reprise des *Mousquetaires au Couvent*, opéra-comique en trois actes, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével. Musique de M. Louis Varney.

1er acte, un Mousquetaire gris. — 2e acte, le Couvent des Ursulines. — 3e acte, l'Enlèvement.

Distribution : MM. Bettini, Brissac. — Malteau, Gontran. — L. Couvreur, Bridaine. — H. Couvreur, le Gouverneur. — St-Yves, Rigobert. — Germain, Pichard. — Fouat, Langlois. — Florent, Farin. — Oscar, 1er Moine. — Carré, 2e Moine. — Auguste, un Mousquetaire. — MMmes Roger, Simone. — Detaille, Marie. — Deschamps, Louise. — Philis, la Supérieure. — Lemay, sœur Opportune. — Marie, Jacqueline. — Florent, Jeanneton. — Couvreur, Claudine. — Michaux, Margot. — Chevrier, Agathe. — Mousquetaires, Paysans, Pensionnaires, Paysannes.

Prête-moi ta femme, comédie en deux actes du théâtre du Palais-Royal.

Distribution : MM. H. Couvreur, Rabastoul. — Germain, Gontran. — St-Yves, Rissolin. — Pastelot, Beautiran. — Florent, Jean. — Fouat, Jesèphe. — MMmes Lemay, Angèle. — Florent, Edith. — St-Yves, Juliette. — Michaux, Magay. — Chevrier, une Nourrice — Sarah, Justine

Ordre du spectacle. 1° *Prête-moi ta Femme* ; 2° *Les Mousquetaires au Couvent*.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Jeudi 13 mars. — Troisième représentation de : *Manon*, opéra-comique en cinq actes et 6 tableaux.

Prochainement Kléber, drame historique et patriotique en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Gaston Marat et Edouard Philippe.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

DÉPARTEMENT DU NORD

Opérations du mois de février 1884 :

Versements reçus de 2,640 déposants, dont 585 nouveaux	161.881 00
Remboursements à 310 déposants, dont 121 pour solde	99.264 59
Excédent des versements	62.616 41
Excédent des remboursements	» »

LA MODE UNIVERSELLE

Créée spécialement pour les personnes qui préfèrent à une partie littéraire un nombre plus grand de gravures de chapeaux, de toilettes et d'ouvrages de dames. 24 numéros par an, paraissant le 1er et le 16 de chaque mois, avec 12 suppléments de patrons et broderies.

1re édition, sans gravures coloriées, 8 fr. pas an.
2e — avec 36 grav. coloriées, 18 —

UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT A TOUTE PERSONNE QUI EN FAIT LA DEMANDE A L'ADMINISTRATION, 25, rue de Lille, Paris.

COMMERCE

COTONS

Le Havre, 10 mars.

Marché ferme. Ventes 1,400 balles. On cote disponible et courant fr. 69 50, s/mars fr. . , s/avril fr. 70 .., s/mai fr. 70 75, s/juin fr. 71 75, s/juillet fr. 72 75, s/août fr 73 . s/sept. fr. 73 50, sur octob. fr. 73 . s/nov. fr. 71 75, s/déc. fr. 71 .., s/janv. fr. 71 .. les 50 kil.

Le Havre, 11 mars.

Ventes : 1,080 balles. Marché ferme.

Liverpool, 11 mars.

Ventes : 10,000 balles. Marché soutenu.

New-York, 11 mars.

Middling Upland, 10 7/8.
Recettes aux Etats-Unis : 8,000 balles. Inchangé.
Cotes en cents du Middling, classe américaine : à New-Orléans, 10 3/3, Savannah, 10 3/8.

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS

du mardi 11 mars 1884

Cours précéd. Cours du jour.

Huile de colza. — Tendance calme.

Disponible	74 50	74 50
Avril	74 75	74 75
4 de mai	75 —	75 —
4 derniers	80 —	80 —
Huile de lin		
Disponible	54 —	54 —
Avril	54 50	54 25
4 de mai	56 50	56 25
4 derniers	60 —	60 —
Spiritueux. — Tendance baisse.		
Disponible	42 50	42 —
Avril	43 25	43 50
4 de mai	44 75	44 50
4 derniers	45 50	45 25

Stock : 18,775

Farines 9 marques. — Tendance ferme.		
Disponible	49 —	49 —
Avril	49 50	49 50
Mai-juin	50 50	50 50
4 de mai	51 40	51 25
Marque Corbeil	56 —	56 —

Circulation : 10,000.

Blés. — Tendance soutenue.		
Disponible	23 —	23 —
Avril	23 30	23 30
Mai-juin	24 —	23 80
4 de mai	24 50	24 40
Seigles. — Tendance calme.		
Disponible	16 —	15 75
Avril	16 —	16 —
Mai-juin	16 25	16 25
4 de mai	16 75	16 75

Temps : Couvert.

MARCHÉS DE PARIS

PARIS, 10 mars.

Colza. — Le disponible est demandé à 75 25 et peu offert à 76 fr.
Le livrable est calme.
On fait du courant du mois à 74 75.
Le livrable en avril est demandé à 74 75 et tenu à 75.
Mai et juin restent cotés sans affaires de 75 à 75 25.
Les 4 mois de mai sont nominaux de 74 75 à 75 25.
Cote établie à 12 h. 1/2 :

Disponible	74 75	Mai et juin	75 .. 75 25
Mars	74 75	4 de mai	75 .. 75 25
Avril	75 .. 75 25		.. ..

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

Lins. — Mêmes prix.

Disponible	53 25 54 25	Mai et juin	55 25 56 .
Mars	53 75 54 25	4 de mai	56 25 56 50
Avril	54 50		.. ..

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0).

Pétroles. — Cours aux 100 kilos. — Disp 52 .. à 53 .. — Livrable 52 .. à 53 .. — Essence de 700 à 710, disp. 54 .. à 55 .. — Idem livrable, 54 .. à 55 .. — On cote au détail, à l'hect. : Pétrole raffiné, disponible 42 .. à . . Livrable, 42 .. à . ..

Luciline prise à Paris, ou à Rouen.	
Disponible	43 .. .. ..
Livrable	43 .. .. ..
Essence lavée disponible	39 .. .. ..
» livrable	39 .. .. ..

Suifs, 10 mars — Suifs frais de Paris, 90 50 à 91 .. Plata 98 .. — Suif en branches, 67 50.

Beurre [illegible] de la Villette du 10 mars.

Espèces	Amen.	Venu.	Prix au kilo 1re q.	2e q.	3e q.	Prix extr.
Bœufs	2390	2165	1 66	1 54	1 28	1 68 à 1 74
Vaches	751	673	1 56	1 36	1 20	1 62 1 64
Taureaux	181	170	1 48	1 36	1 24	1 08 1 [illegible]
Veaux	1012	884	2 26	2 06	1 76	1 56 2 [illegible]
Moutons	24178	20328	2 10	1 92	1 78	1 58 2 14
Porcs	2293	2250	1 41	1 40	1 34	1 28 1 48

MARCHÉS DE LILLE

11 mars	HUILES l'hectolitre. Cours du jour	C. pr.	GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 kil.	
Colza	.. ..	77 ..	26 ..	.. ..	20 ..	20 50
Epurée	.. ..	83 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b. g.	.. ..	.. ..	26 ..	29 ..	18 ..	.. ..
Lin de pays	.. ..	52 50	20 ..	23 ..	24 75	25 ..
Lin étranger	.. ..	51 .	19 ..	22 ..	22 50	23 50
Chanvre	.. ..	.. ..	15 ..	17 ..	17 ..	.. ..
Cameline	.. ..	.. ..	16 ..	18 ..	17 ..	18 ..

Marché de Bergues du 10 mars.

Blé froment	18 80	Cameline	.. ..
Blé nouveau	.. ..	Pommes de terre	4 65
Blé roux	17 66	Fromage vieux	96 ..
Blé 1re qualité	19 45	Beurre, le kil., 1re q.	3 85
Blé 3e —	18 15	— 2e q.	3 30
Seigle	.. ..	— 3e q.	2 90
Orge	12 89	Beurre en pièce, le k.	
Avoine	8 79	Œufs, le 100	7 10